

la bénédiction des parents et l'amour de toute une génération qu'il a formée. Parmi ces humbles instituteurs, hommes de travail, nous en voyons qui brillent dans toutes les branches des sciences humaines. Dans tous les pays nous retrouvons des nôtres parmi les savants, les philosophes et les penseurs. C'est qu'en effet notre diplôme que je disais tantôt n'être rien est beaucoup au contraire pour le jeune homme s'appliquant sérieusement à l'étude. Les connaissances qu'il a acquises en mathématiques et en science ne sont rien, mais il peut devenir mathématicien et savant. Il peut même, s'il le veut, devenir instituteur, car on lui a montré ce qu'il doit être et ce qu'il doit faire pour mériter ce titre.

Parmi les jeunes gens qui quittent l'école normale, tous ne s'adonnent point à l'enseignement. Il est même qui désertent plus tard la carrière, et l'on n'oseraient trop les en blâmer, vu l'avenir peu brillant qui s'offre devant eux. Eh bien ! il est consolant pour nous de les voir tous, toujours à la condition qu'ils travaillent, se mettre bien au rang des plus habiles dans leur profession. C'est ainsi qu'il en est qui se distinguent comme commerçants, comme notaires, comme employés dans les bureaux publics et même comme hommes politiques. Laissez-moi vous raconter à ce propos un fait qui s'est passé en Belgique quelque temps avant mon départ pour le Canada. Depuis quelques années beaucoup de jeunes gens abandonnent la carrière de l'enseignement, pour se placer plus avantageusement dans d'autres administrations et surtout dans les bureaux du ministère des travaux publics. Ces jeunes gens appartiennent surtout aux écoles moyennes dites de l'Etat, lesquelles sont sous le contrôle immédiat du ministère de l'instruction publique. Le mal prenant des proportions alarmantes, il y eu, paraît-il, échange d'explications entre les deux ministres susdits. Le premier répondit avec raison que la loi était impuissante pour maintenir les jeunes professeurs à leur poste, il ne pouvait pas les empêcher de subir les examens prescrits et de réussir, il ajoutait que ces professeurs formaient d'ailleurs dans la suite les employés les plus assidus et les plus capables. La réponse est consolante pour nous, mais pour qu'elle fut complète on aurait dû ajouter : Comment ! vous avez sous la main une armée de jeunes gens dévoués qui ne demandent qu'à rester à leur poste. Payez-les au moins aussi bien que nous payons les nôtres et vous les y maintiendrez.

Tout cela nous prouve, messieurs, que nous pouvons beaucoup si nous le voulons. En nous associant, en travaillant nous pouvons même améliorer notre position. Si tous les instituteurs se livraient sévement à l'étude, s'ils se réunissaient fréquemment, comme nous le sommes maintenant, pour discuter leurs intérêts, soyez assurés qu'on rougirait de nous laisser dans une situation si précaire. Un corps enseignant instruit et uni est une force dans un état, et il faut bien compter avec elle.

L'essentiel est de ne point perdre courage. Parce que nous avons un diplôme nous ne devons point nous croiser les bras et attendre qu'on vienne à notre secours. Non, messieurs, nous devons travailler sans cesse, nous devons, par l'étude, devenir des instituteurs capables, nous devons nous réunir plus souvent et plus nombreux.

Dans la plupart des pays d'Europe les instituteurs se sont constitués en sociétés. Ils se réunissent périodiquement dans différents centres, propageant ainsi partout de saines idées sur la grande question de notre siècle : l'éducation du peuple. Il y a quelques jours à peine, une réunion nombreuse d'hommes d'écoles, tenue en Suisse, jetait les fondements d'une vaste association entre tous les instituteurs de l'Europe. Pourquoi ne suivrait-on pas cet exemple de ce côté-ci de l'Atlantique ? Permettez-moi de vous le dire, messieurs, vous êtes sous ce rapport bien en arrière des instituteurs du vieux monde. Si j'en avais le temps je vous démontrerais cependant que le moment de recourir à l'union est arrivé, si vous voulez sérieusement le progrès des méthodes et l'amélioration matérielle de votre sort.

Si vous aviez vu comme moi la fédération à l'œuvre, vous ne douteriez plus de son efficacité. Ainsi en Belgique les assemblées fréquentes d'instituteurs ont révélé au pays quantité d'hommes de talent qui étaient condamnés à rester forcément dans l'oubli, elles ont propagé en dehors du corps enseignant un mouvement en faveur des écoles, et l'on n'oseraut plus en Belgique mettre en doute l'utilité des écoles normales. Il reste encore quelques ennemis aux instituteurs, mais ils n'osent plus se montrer en plein jour. La loi laisse à l'autorité la plus grande latitude pour le choix des inspecteurs d'écoles. Aussi ces fonctions si importantes étaient-elles autrefois confiées à des médecins, des avocats, des notaires ; c'était enfin des nominations politiques. Aujourd'hui, messieurs, grâce aux réclamations fréquentes et des réunions d'instituteurs et des journaux d'éducation, leurs organes, on n'ose plus choisir un inspecteur en dehors des gens du métier.

Je lisais dans le dernier numéro du *Journal de l'instruction publique* qu'une certaine paroisse du Canada demande une institutrice à laquelle on accordera un salaire annuel de \$80, c'est-à-dire les gages d'une servante, moins la nourriture, le logement, le lavage et les pour-boire. Je suis presque honteux d'ajouter que la même annonce informe les postulantes à cet emploi qu'elles devront elles-mêmes fournir le chauffage ! J'envoyais le *Journal de l'instruction*

publique à une société de frères à Bruxelles. Je n'ai pas osé leur adresser ce numéro ; car si la malheureuse annonce était tombée sous leurs yeux, je vous le demande, qu'auraient-ils pensé de l'état de l'enseignement au Canada ? Bien qu'en Belgique le sort de l'instituteur soit loin d'être satisfaisant, j'ose vous affirmer qu'aucune administration communale n'oseraient offrir à un éducateur de la jeunesse un traitement aussi ridicule. Et, supposant qu'elle l'osât, ce fait soulèverait une telle tempête de protestations de la part des instituteurs, devenus forts, grâce à l'association, que je plairais le sort des administrateurs de cette commune.

A part donc le travail individuel, indispensable à tout homme d'école, il est urgent que les instituteurs du Canada fassent des efforts collectifs, s'ils veulent réellement voir éléver leur position à la hauteur des autres professions.

Sachez bien, messieurs, que je reconnaissais que pendant les trente dernières années, vous avez fait plus de chemin qu'aucun autre pays. Je rends hommage aux hommes généreux qui, partant de rien, ont organisé un système d'éducation qui fait honneur au peuple canadien ; mais nous devons aussi reconnaître qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer le sort de ceux qui se dévouent à la carrière de l'enseignement. L'autorité ne peut aller bien loin, si nous ne secondons ses généreux efforts. Nous devons de notre côté travailler sans cesse pour nous rendre dignes des fonctions qu'on nous confie, que pour justifier les forces nouvelles dont nous avons tant besoin.

Sans doute, messieurs, si l'état d'instituteur se formait exclusivement à apprendre à lire, à écrire et à compter, nous aurions trop des connaissances qu'on nous inculque ; mais notre mission est plus noble. Lorsqu'on nous confie un enfant, les parents et la société exigent que nous en formions un homme. Nous avons à développer à la fois son corps, son intelligence et son cœur. Lorsqu'il sort de nos mains pour rentrer dans la société, nous devons lui avoir montré comment il deviendra un citoyen honnête et paisible, un bon fils et plus tard un bon père de famille, et enfin un parfait chrétien. Avez-vous déjà longé à cette triple responsabilité qui pese sur nous, responsabilité vis-à-vis de la famille, vis-à-vis de la société et vis-à-vis de Dieu ! Et vous croyez que l'instituteur sorti de l'école normale est capable d'exercer un tel sacerdoce ? Je n'hésite pas à répondre que non ; et ce n'est que par un travail incessant qu'il se rendra digne d'exercer sa mission. Examinons donc quelles connaissances l'instituteur doit surtout acquérir par des études privées.

Pour cela, demandons-nous quelle est la tâche de celui qui se voue à l'éducation de la jeunesse. Nous l'avons dit, "il forme des hommes." De là découle le principe qu'il doit parfaitement connaître les deux parties distinctes de l'homme : l'âme et le corps. Pour ce qui concerne la partie matérielle, vous avez suivi à l'école normale un cours abrégé d'anatomie et de physiologie : C'est indispensable pour que vous puissiez développer l'enfant physiquement. Entrez donc vos connaissances sous ce rapport, et complétez-les même. Ajoutez-y des notions d'hygiène. Soyez un peu médecin si c'est possible, et développez ces saines notions dans vos écoles. Tâchez d'être même architecte, je veux dire architecte de bâtiments d'écoles. Sachez au besoin choisir l'emplacement, distribuer les places pour ménager votre santé et celle de vos élèves.

L'instituteur doit de toute nécessité explorer le vaste champ des sciences naturelles. Il doit être à même de donner aux enfants des notions de physique, de chimie. Les études en botanique lui serviront pour faire connaître les vertus des plantes bienfaisantes et signaler aux enfants les plantes vénéneuses. Il n'y a pas jusqu'à l'astronomie qui ne lui sera d'un grand secours soit pour déraciner des préjugés, soit pour éléver le cœur de l'enfant vers Dieu en lui montrant, l'harmonie admirable qui règne dans les cieux.

Plus qu'en aucun autre pays, les instituteurs du Canada rendraient un grand service à leur patrie, s'ils étaient à même de propager dans les campagnes des notions d'agriculture, d'arboriculture et de jardinage. Tout en ne heurtant pas trop les préjugés ils pourraient faire comprendre que l'on cultive mieux ailleurs. Ils pourraient attirer l'attention des cultivateurs sur l'importance des engrangements et du drainage, ils pourraient leur expliquer la rotation des récoltes, leur indiquer les soins à donner au bétail, etc., etc. L'instituteur contribuerait ainsi à détruire, ce qu'on appelle la routine, et à introduire dans le pays un mode de culture plus rationnel et plus productif.

L'instituteur du Canada devrait donc posséder de bons ouvrages ayant trait à la culture. Sous ce rapport il ne doit négliger aucune occasion de s'instruire.

Persuadez-vous bien, messieurs, que chaque connaissance nouvelle que vous acquérez est non-seulement profitable à vous-mêmes, mais encore à ceux à qui vous enseignez. Soyez assurés que vous trouverez tôt ou tard l'occasion de propager dans vos écoles toute bonne idée acquise par l'étude.

S'il est utile et même indispensable que l'instituteur soit un peu médecin, qu'il soit cultivateur, jardinier, voire architecte, il devrait être de plus un peu avocat. J'entends par là qu'il doit connaître la constitution du pays, les principales lois qui en découlent, et surtout toutes les lois et arrêtés qui concernent l'enseignement. Ce n'est pas trop demander de lui qu'il connaisse l'histoire de